

DECRET D/2015/ 208 /PRG/SGG

METTANT FIN A LA FONCTION DE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
CHARGE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001. Portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

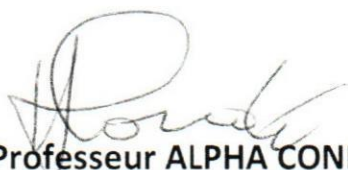
Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Monsieur El hadj Aboubacar FOFANA, Secrétaire Général Adjoint chargé des Affaires Religieuses est démis de ses fonctions pour faute lourde.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 19 NOV. 2015.....


Professeur ALPHA CONDE